

Canada 2030:

Proposition nationale du RCC sur l'Examen de l'aide internationale d'Affaires mondiales Canada



Préparée par Shannon Kindornay

Professeure adjointe à l'Université de Carleton

 Réseau de coordination
des conseils conseils provinciaux et régionaux
pour la coopération internationale



Northern Council for
Global Cooperation





Canada 2030 - Mémoire national du RCC sur l'Examen de l'aide internationale du Canada

Introduction

Le 18 mai 2016, madame Marie-Claude Bibeau, ministre du Développement international et de la Francophonie, a lancé l'examen de la politique et du cadre de financement de l'aide internationale du Canada et une consultation publique à ce sujet. L'Examen de l'aide internationale (EAI) servira à déterminer la meilleure façon de recentrer l'aide internationale canadienne sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables ainsi que sur le soutien aux États fragiles. Cette étude permettra également de façonner l'approche du Canada pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans l'EAI, la ministre met un accent particulier sur les droits des femmes et des filles et prévoit appliquer une approche féministe aux futures initiatives d'aide internationale du Canada. L'EAI repose sur six piliers thématiques :

- santé et droits des femmes et des enfants
- croissance économique propre et changements climatiques
- gouvernance, pluralisme, diversité et droits de la personne
- paix et sécurité
- répondre aux situations de crise humanitaire et aux besoins des populations déplacées
- obtenir des résultats (améliorer l'efficacité et la transparence, l'innovation, les partenariats)¹.

Le Réseau de coordination des conseils provinciaux et régionaux pour la coopération internationale (RCC) accueille favorablement l'EAI. Le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que l'Accord de Paris sur le climat traitent des défis du développement durable dans le monde. L'EAI présente au Canada l'occasion idéale de réexaminer le rôle qu'il joue dans le monde et quelle est la meilleure façon de contribuer au développement durable tant au Canada qu'à l'étranger. Étant donné qu'on a attaché aux ODD un échéancier précis de réalisation et la nécessité de contrer les changements climatiques, l'EAI offre aussi au Canada l'occasion de formuler un plan d'action clair présentant à la fois des mesures immédiates et des priorités à plus long terme.

Le RCC reconnaît les efforts d'Affaires mondiales Canada pour nouer un dialogue et une collaboration avec les collectivités de toutes les régions du Canada; en témoigne le soutien qu'il apporte aux consultations officielles et non officielles. Le RCC espère que l'approche partenariale qui a caractérisé les consultations sur l'EAI permettra de poursuivre le dialogue et la collaboration avec Affaires mondiales Canada.

¹ Voir <http://international.gc.ca/world-monde/development-developpement/iar-consultations-eai/document.aspx?lang=fr>



Ce mémoire présente la contribution nationale du RCC à l'EAI. Le Réseau de coordination des conseils (RCC) est une coalition regroupant les huit conseils provinciaux et régionaux pour la coopération internationale. Ces conseils démocratiques se consacrent à la promotion de la justice sociale et du changement social dans le monde. Ils représentent plus de 350 organisations de la société civile (OSC) réparties à travers le Canada.

Le RCC constitue un forum national permettant aux conseils de travailler de concert à améliorer leur efficacité et à identifier des priorités communes d'action collective. Enracinés dans les communautés locales du Canada, les conseils sont des leaders de l'engagement du public aux paliers local et régional et sont reconnus pour leur capacité à porter au palier national le savoir et les priorités des régions.

Le mémoire présente une vue d'ensemble des messages clés émergeant des consultations menées auprès des membres du RCC. Il regroupe les recommandations et les messages communs de tous les conseils, reflétant ainsi les sujets qui ont fait consensus. Quoiqu'il existe des nuances selon les régions, les consultations des membres du RCC ont fait apparaître un degré élevé de recoupement des priorités au sujet de l'EAI. Présentant d'abord un aperçu sommaire de la démarche de consultation des membres du RCC, le rapport formule ensuite dix grandes recommandations générales relatives à l'approche du Canada en matière de coopération et d'aide internationales. Par la suite, le mémoire se conforme à l'ordre des six piliers de l'EAI et énonce des recommandations précises en réponse aux questions du document de consultation de l'EAI.

La démarche de consultation du RCC

L'annexe 1 présente dans leurs grandes lignes les diverses démarches de consultation réalisées par les conseils membres du RCC. Plus de 859 personnes des diverses régions du Canada ont été consultées dans le cadre de démarches inclusives : des consultations officielles en partenariat avec Affaires mondiales Canada, des consultations non officielles, des enquêtes et des webinaires. Le RCC s'est adressé à une grande diversité de personnes et de groupes, dont des OSC, des jeunes, des établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire, des communautés de la diaspora, des institutions de recherche, des groupes d'Église et des organisations religieuses, des représentants du secteur privé, des ressortissants des pays du Sud global et des particuliers intéressés. En plus des consultations provinciales et territoriales, les membres des conseils provinciaux et régionaux ont eu l'occasion de prendre connaissance du projet de mémoire du RCC et de faire part de leurs commentaires au cours d'une enquête réalisée du 13 au 20 juillet 2016. Le RCC a reçu 66 réponses des conseils de partout au Canada. Ces réponses ont fait apparaître un accord global avec le contenu du mémoire.



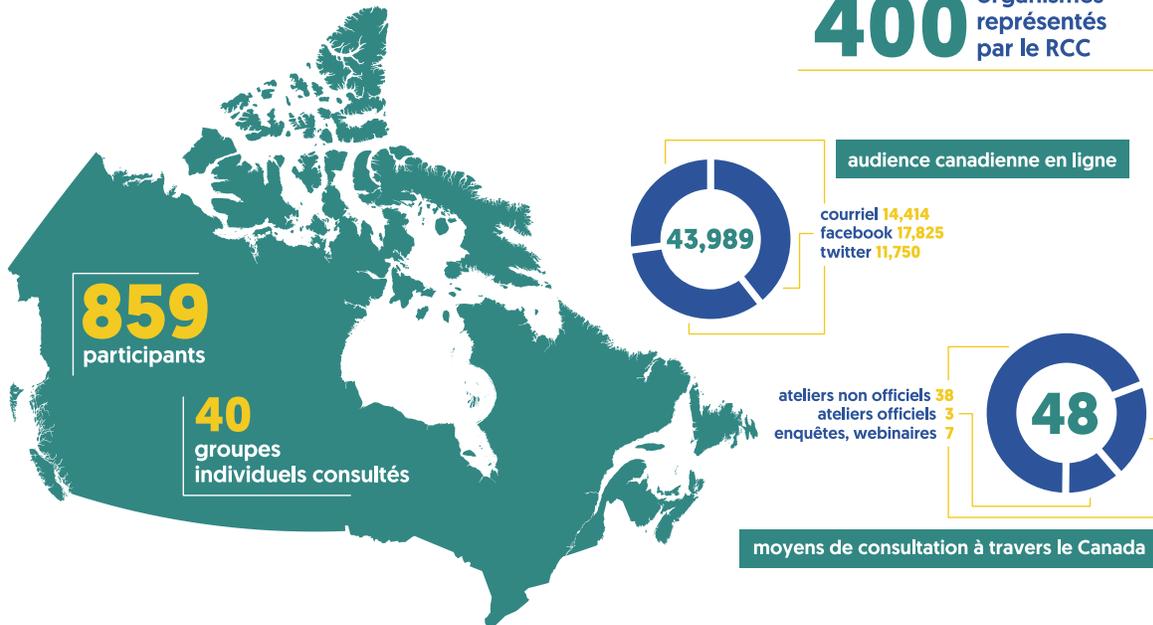
Canada 2030



Mémoire national du RCC sur l'Examen de l'aide internationale conduit par Affaires mondiales Canada

Réseau de coordination
des conseils provinciaux et régionaux
pour la coopération internationale

Près de
400 organismes
représentés
par le RCC



Recommandations générales

1. L'aide internationale du Canada devrait prendre appui sur le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) et s'inspirer des leçons tirées de l'expérience canadienne et internationale. Le Canada devrait s'affirmer comme chef de file de la réalisation des ODD tant au Canada qu'à l'étranger.

Le Canada peut être un chef de file pour la mise en œuvre des ODD d'au moins trois façons déterminantes.

En premier lieu, le cadre des ODD devrait étayer les piliers clés de l'approche canadienne de l'aide internationale. Ceci implique d'intégrer les ODD dans les piliers du cadre stratégique de l'aide internationale du Canada et rattacher les priorités politiques directement aux ODD. Le caractère interconnecté et intégré des ODD implique aussi que l'approche du Canada doit contribuer par ses priorités à réaliser les 17 ODD. Pour garantir que personne ne soit laissé de côté le Canada doit aussi s'assurer que son aide internationale ciblera les groupes les plus marginalisés, y compris les personnes souffrant d'un handicap, les communautés autochtones, les communautés LGBTQ et autres.

En second lieu, le Canada devrait miser sur ses forces et son expérience pour soutenir la mise en œuvre des ODD par ses initiatives de coopération internationale. L'histoire du Canada en matière d'aide internationale et de maintien de la paix, son adhésion au multiculturalisme et à la diversité, ses efforts



de réconciliation, résolution de conflits et planification en collaboration avec les peuples autochtones, son expertise en agriculture et sa longue expérience d'engagement du public canadien, entre autres, doivent imprégner les programmes canadiens d'aide internationale.

Enfin, le caractère universel des ODD signifie qu'ils s'appliquent également aux politiques nationales du Canada. Le Canada peut être un leader en donnant l'exemple et en se dotant d'une démarche consciencieuse d'adoption du Programme 2030 chez nous. Le Canada devrait évaluer son propre progrès en matière d'égalité des genres, de pauvreté et d'inégalités, des droits des peuples autochtones, des changements climatiques et de durabilité écologique s'il veut avoir la crédibilité nécessaire pour être un vrai chef de file dans ces enjeux au plan mondial et s'assurer que personne ne soit laissé de côté au Canada. L'échéance rapprochée attachée aux ODD et l'urgence créée par les changements climatiques imposent au Canada de passer à l'action le plus rapidement possible dans la mise en œuvre du Programme 2030.

2. L'approche du Canada en matière de coopération internationale doit inclure le portefeuille de l'aide dans une perspective beaucoup plus large.

L'approche canadienne de la coopération internationale doit engager l'ensemble du gouvernement. L'EAI prend place en même temps que la révision par le gouvernement de sa Stratégie fédérale de développement et que l'Examen de la politique de défense. Il existe des liens évidents entre ces consultations et les résultats de chaque démarche doivent favoriser une plus grande cohérence politique entre tous les ministères du gouvernement en matière de développement durable.

La fusion des portefeuilles du commerce, de la politique étrangère et du développement au sein d'Affaires mondiales Canada offre au Canada l'occasion d'inscrire l'aide internationale dans le cadre plus vaste de la coopération internationale canadienne. Il est devenu inapproprié de parler de politiques de développement international; le Canada doit plutôt se concentrer sur la coopération internationale. Il est essentiel qu'Affaires mondiales Canada formule une politique de coopération internationale cohérente qui inclut le développement, le commerce et la diplomatie et fasse le lien, là où c'est pertinent, avec les autres domaines politiques qui influent sur la coopération internationale (par exemple, l'action d'Environnement et Changement climatique Canada relative aux changements climatiques). Pour tous les piliers de l'EAI, les consultations ont mis en lumière des incohérences entre la politique de développement et d'autres politiques (notamment la défense, le commerce et les intérêts commerciaux) qui entravent le travail de développement du Canada. La politique de coopération internationale du Canada doit préciser clairement à la fois comment le Canada contribue à un réel développement par son aide internationale et ses actions dans d'autres domaines politiques, et comment la coopération internationale du Canada s'aligne en pratique sur les principes d'une coopération efficace au développement.

3. Le Canada devrait formuler clairement une approche intégrée de la coopération internationale qui tienne compte des liens qui existent entre les principaux domaines auxquels le Canada entend contribuer.

Les thèmes de l'EAI sont interconnectés. Les progrès vers l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux sont interdépendants comme le soulignent les ODD. Les droits des femmes ont des liens avec tous les thèmes de travail, aussi bien pour la conception des programmes que pour leur prestation et leur mise en œuvre. Les changements climatiques, la croissance économique et la



gouvernance ont des liens avec les conflits, la paix, la sécurité et les crises humanitaires. L'intervention humanitaire doit être rattachée à la planification du développement à long terme et aux initiatives visant à construire la résilience. L'engagement et l'éducation du public sont d'indispensables soutiens de la coopération internationale. L'EAI doit aboutir à intégrer une vaste gamme de politiques en appui aux priorités de la coopération internationale du Canada, établissant des liens entre ces politiques les ODD et clarifiant leurs d'implications pour la programmation.

4. L'aide internationale du Canada en matière devrait s'enraciner dans une approche fondée sur les droits humains et intégrer les piliers économique, social et environnemental du développement durable par le biais de priorités autonomes et de thèmes transversaux.

Le Canada devrait adopter une approche de la coopération internationale fondée sur les droits humains et qui appuie les ODD en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, en particulier pour les plus pauvres et les plus marginalisés. L'égalité entre les femmes et les hommes, la durabilité environnementale et les changements climatiques constituent d'importantes priorités en soi, mais ces enjeux sont également des éléments constitutifs des résultats à atteindre dans tous les domaines de programmation. L'approche fondée sur les droits humains signifie aussi tenir compte des formes croisées de discrimination et d'ancrer les politiques et les approches dans les instruments internationaux de droits humains, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relatives aux droits des personnes handicapées, la Déclaration des droits des peuples autochtones et la Convention relative aux droits de l'enfant. L'aide internationale du Canada devrait adopter une approche fondée sur les droits humains.

5. Le Canada devrait se concentrer sur le soutien aux communautés les plus pauvres et les plus marginalisées.

Le Canada s'est fixé l'ambition d'axer son aide internationale sur les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées. Cette ambition s'aligne sur la détermination globale des ODD d'éradiquer l'extrême pauvreté en ne laissant personne de côté. L'ambition du Canada doit le conduire à soutenir les plus pauvres et les plus vulnérables dans les communautés où ils vivent, que ce soit dans un pays à faible revenu ou un pays à revenu moyen. Qui plus est, le Canada devrait identifier clairement les groupes qu'il vise à soutenir par ses programmes d'assistance humanitaire, de paix et sécurité et de développement; il doit aussi clarifier qui exactement sont désignés par « les plus pauvres et les plus marginalisés ». Ceux-ci incluent, par exemple, les femmes et les filles, les personnes avec un handicap, les communautés autochtones, les communautés LGBTQ, et les minorités religieuses et autres. Dans ce contexte, l'approche du Canada doit être participative, se laisser guider par les besoins que les personnes et les organisations auront identifiés dans les pays partenaires et soutenir les communautés et les partenaires locaux comme agents de changement dans la mise en œuvre des solutions.

6. Le Canada devrait soutenir l'appropriation locale des initiatives et s'assurer que les politiques et les programmes intègrent les perspectives locales.

Une plus grande appropriation locale des priorités et des projets de l'aide internationale du Canada s'impose. La Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle comporte des dispositions pour garantir que l'aide du Canada soit nourrie et guidée par les points de vue des pauvres. L'EAI offre l'occasion de traduire encore davantage cette loi en politiques et programmes concrets qui aideront les communautés soutenues à définir elles-mêmes les enjeux et les solutions. En termes



concrets, cela signifie développer plus de partenariats avec les OSC locales dans les pays partenaires et les autres parties prenantes en tant que principaux partenaires et agents de changement pour les processus de développement. Si l'on veut réaliser cet objectif, les petites et moyennes OSC canadiennes doivent devenir des collaboratrices incontournables étant donné les relations multiformes - et dont les partenaires sont les protagonistes - que ces OSC entretiennent avec leurs contreparties dans les pays du Sud.

7. Le Canada devrait immédiatement investir dans l'éducation à la coopération internationale et dans l'engagement du public.

Dans la mesure où le gouvernement canadien vise à engager plus de Canadiennes et de Canadiens dans la coopération internationale, il faudra que le Canada accorde dès maintenant un plus grand soutien à l'éducation 'transformatrice' du public à la coopération internationale, et à l'engagement du public dans le changement, y compris par le volontariat. Le Canada devrait créer un Groupe de travail de haut niveau sur l'engagement du public et des mécanismes d'appui à des consultations sur cet enjeu, en s'assurant que toutes les régions du Canada y contribuent. Pour 2017 le Canada devrait intégrer une politique exhaustive et une stratégie d'engagement du public dans le programme canadien de coopération internationale. Cette stratégie devrait comporter une théorie du changement. Étayée par des paramètres communs, afin de contribuer à développer une compréhension collective des priorités d'Affaires mondiales Canada et des résultats recherchés. Elle devrait aussi inclure un éventail diversifié de partenaires – petites, moyennes et grandes OSC, institutions d'éducation et autres – capables de rejoindre tous les Canadiens et les Canadiennes. Un budget spécifique devrait être réservé aux programmes autonomes d'engagement du public de même que pour l'intégration d'un volet d'engagement du public dans tous les projets et programmes de développement. Il devrait aussi y avoir des possibilités de programmes nationaux d'éducation du public sur des sujets plus larges que le mandat de quelques organisations individuelles que ce soit, par exemple les ODD. Pour étayer la stratégie d'engagement du public, on devrait accorder une grande importance aux échanges culturels et au partage des connaissances entre Canadien-e-s et personnes d'autres pays, en particulier les jeunes, les Autochtones, les LGTBQ et les communautés de la diaspora de même que les personnes avec un handicap, ce qui mettrait en évidence le concept d'universalité caractérisant les ODD et la nouvelle approche canadienne de la coopération internationale.

8. Le Canada devrait accroître son aide publique au développement pour être à la hauteur de ses ambitions en matière de développement durable dans le monde.

L'aide publique au développement (APD) du Canada n'a pas connu de croissance substantielle depuis qu'elle fut doublée en 2010-2011. Certes on a enregistré une augmentation en 2015 par rapport à 2014, mais elle s'explique par des paiements exceptionnels : un prêt à l'Ukraine et un double paiement à la Banque mondiale. Ces exceptions mises à part, l'APD est demeurée stable de 2014 à 2015². De plus, le Canada n'a jamais atteint en APD la cible internationale de 0,7 % du RNB. Le Canada doit s'engager à augmenter le niveau de son APD et définir un calendrier réaliste pour atteindre l'objectif de 0,7 %.

² Voir <http://cidpnsi.ca/canadas-foreign-aid-2012-2/>



9. Le Canada devrait se doter d'une approche à long-terme, prévisible et flexible pour le financement des initiatives d'aide internationale.

Les consultations ont démontré la nécessité, pour tous les piliers de l'EAI, d'un financement à long terme, prévisible et flexible. Ceci implique d'établir des partenariats à long terme et des horizons prévisionnels de financement, y compris pour les pays prioritaires. De plus, la priorisation des besoins et points de vue des communautés locales requière une approche du financement qui soit fiable à long terme pour les communautés (puisque l'obtention de résultats demande du temps), mais qui fasse également place à la flexibilité en vue de financer divers acteur-trice-s du développement et lorsque les circonstances changent dans un pays. Dans ce contexte, il faut tout particulièrement s'assurer qu'un financement flexible soit disponible pour les petites et moyennes OSC, car elles rencontrent des obstacles importants lorsqu'elles cherchent à obtenir du financement d'Affaires mondiales Canada étant donné l'approche actuelle qui tend à favoriser les plus grandes organisations.

10. Le Canada devrait collaborer avec un vaste éventail de partenaires, incluant les petites et moyennes OSC, les jeunes, les groupes de promotion des droits des femmes, les communautés de diaspora, les institutions d'enseignement, les associations communautaires, le secteur privé et autres organismes à travers le Canada.

L'objectif d'engager davantage de Canadiennes et de Canadiens en coopération internationale doit être étayé par des mécanismes financiers et non financiers indispensables pour faciliter l'engagement du public. Ceci implique le développement de nouveaux outils et de nouvelles approches qui cibleront les parties prenantes clés en coopération internationale à titre de partenaires des savoirs, d'experts et de partenaires de la programmation. Ceci implique aussi d'appuyer activement les petites, moyennes et grandes OSC, les jeunes, les groupes pour les droits des femmes, les communautés de la diaspora, les établissements d'enseignement, les associations communautaires, les gouvernements locaux, les entreprises et organisations du secteur privé et d'autres partenaires encore, à la fois au Canada et à l'étranger. À cette fin, Affaires mondiales Canada peut entreprendre diverses démarches.

Premièrement, Affaires mondiales Canada devrait préparer un plan de mise en œuvre efficace de sa Politique de partenariat avec la société civile. Ce plan devrait explicitement prévoir de quelle façon le ministère rehaussera son soutien aux OSC à travers le Canada ainsi qu'à l'étranger par des appuis financiers et non financiers et en priorisant l'engagement avec les parties prenantes clés nommées dans la politique. Deuxièmement, il est crucial d'élaborer une politique claire d'engagement approprié de l'industrie privée en coopération internationale et faire la promotion d'une collaboration intersectorielle. Cette politique devra formuler des critères de partenariat avec le secteur privé, en prenant en compte les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les autres accords légaux ou volontaires pertinents. Finalement, l'objectif d'engager les jeunes dans la coopération internationale devra s'accompagner d'une stratégie et d'un financement efficaces. Affaires mondiales Canada devrait envisager des façons de rejoindre les jeunes : en travaillant en partenariat avec les institutions d'enseignement, les conseils provinciaux et régionaux et les autres OSC, en offrant un meilleur soutien aux stages pour les jeunes, en appuyant un large éventail de programmes et d'initiatives d'engagement du public.



1. Santé et droits des femmes et des enfants

Le Canada devrait consulter les principales parties prenantes à propos de l'adoption d'une approche féministe de l'aide internationale et formuler clairement ce qu'une telle approche signifiera dans son application bien concrète.

Les intervenant-e-s consulté-e-s ont bien noté l'intention du gouvernement d'adopter une approche féministe de l'aide internationale et souhaitent qu'il y ait une consultation spécifique à ce propos. Il est essentiel que le Canada formule clairement ce qu'il entend par approche féministe, comment celle-ci tiendra compte des identités sexuelles multiples, comment elle traitera le patriarcat, les structures de pouvoir et les formes croisées de discrimination, y compris mais non exclusivement le genre, la race, les capacités et aptitudes personnelles, l'ethnicité, la religion et le statut socioéconomique. L'adoption d'une approche féministe devrait susciter chez Affaires mondiales Canada et ses partenaires une réflexion critique sur les diverses manières de mettre en œuvre la coopération internationale dans le futur et comment le programme de coopération internationale entend s'attaquer aux causes sous-jacentes et profondes de la discrimination et des inégalités.

Le Canada devrait placer l'égalité des sexes au cœur de tous les domaines de travail.

L'égalité entre hommes et femmes doit demeurer une priorité transversale du programme de développement d'Affaires mondiales Canada tout en étant ciblée par des programmes spécifiques. En d'autres mots, il devrait s'agir d'une priorité autonome et d'un thème transversal. Affaires mondiales Canada devrait focaliser son approche sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur l'équité de genre. Tous les projets et programmes devraient être soumis à une analyse sexospécifique. Pour ce faire, il faudra examiner et traiter de façon approfondie les dimensions sexospécifiques des initiatives de coopération internationale – y compris en analyser de manière critique l'intersectionnalité – et évaluer l'efficacité des institutions et structures existantes à réduire les inégalités et à ne laisser personne de côté.

Le Canada devrait adopter une approche holistique de la santé et des droits des femmes et des enfants.

Le Canada devrait investir dans les enjeux qui influent sur la capacité des femmes à participer de manière significative à la société et donc de s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les genres. Ceci exige de soutenir globalement l'autonomisation des femmes et des filles et d'aborder les enjeux cruciaux que sont, par exemple, l'offre des services de santé reproductive et sexuelle et les droits reproductifs, les systèmes de santé, la violence faite aux femmes et aux filles, le trafic sexuel, la nutrition, l'éducation, l'entrepreneuriat, le contrôle des ressources économiques (incluant la terre), la participation politique et les pratiques sociales et culturelles néfastes pour les femmes et les filles tels les mutilations génitales des femmes et des filles et le mariage précoce et forcé des enfants. À cet égard il importe de travailler avec les populations et les ressources locales pour s'assurer que les efforts déployés sont ancrés dans les facteurs sociaux, économiques, culturels et environnementaux locaux influant sur l'égalité des genres.

En conjonction avec les enjeux mentionnés ci-dessus, le Canada devrait aussi adopter une approche holistique du bien-être, une approche qui prenne en compte les déterminants de la santé et fasse en sorte que toutes les personnes bénéficient de l'amélioration des services de santé. Cela exige une



approche multidisciplinaire de la santé, qui prenne en considération les facteurs sociaux, économiques et environnementaux et qui se concentre sur toutes les formes de bien-être, y compris la santé physique et mentale. L'approche que maintient le Canada en matière de santé des mères, des nouveau-nés et des enfants devrait être située de façon appropriée dans l'approche plus vaste que nous préconisons.

Le Canada devrait investir directement dans les femmes et les groupes de protection des droits des femmes.

Le Canada devrait appuyer les femmes en tant qu'agentes de changement de plein droit. Historiquement le Canada a investi dans des initiatives visant à faire respecter les droits des femmes et à réaliser l'égalité des genres, entre autres par le soutien aux groupes de défense et de promotion des droits des femmes enracinés dans les communautés locales. Le Canada doit réinvestir dans les groupes pour les droits des femmes qui ont la capacité d'assumer du leadership dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pays où le Canada intervient. Cela exige que les femmes soient des actrices majeures de la planification et de la mise en œuvre des initiatives du Canada visant à l'égalité des genres. Le Canada devrait focaliser ses efforts sur le développement de relations avec les organisations du Canada et des pays partenaires qui œuvrent à instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes - y compris les organisations de la base et les mouvements des femmes – et sur le soutien à leur offrir pour qu'elles puissent exiger de leurs gouvernements le respect des droits humains et la reddition de comptes en ce domaine. Pour appuyer les réformes juridiques et politiques nécessaires à l'autonomisation des femmes et des filles, Affaires mondiales Canada doit travailler de concert avec l'Agence du revenu du Canada à résoudre les incohérences qui empêchent présentement les organismes de bienfaisance canadiens d'appuyer pareille action sur le terrain. Le Canada a aussi un rôle à jouer en appuyant les ministères et les départements à mettre l'accent sur les femmes dans les pays partenaires.

Le Canada devrait inclure les hommes et les garçons comme parties prenantes des solutions préconisées pour réaliser l'égalité des genres.

Les hommes et les garçons jouent un rôle crucial dans l'atteinte de réels résultats en matière d'égalité entre les sexes. Il est nécessaire de déployer une approche holistique qui inclut les femmes, les hommes, les filles et les garçons en tant que parties prenantes clés pour parvenir à l'égalité des genres.

Le Canada devrait soutenir les jeunes, notamment en investissant dans l'éducation.

Le Canada devrait faire une priorité de l'engagement des jeunes dans les pays où il œuvre, en encourageant les jeunes à participer à la mise en œuvre des programmes et à s'engager activement à titre de citoyens et citoyennes dans le développement des communautés auxquelles ils appartiennent. La participation des jeunes doit se retrouver au cœur des stratégies du Canada pour garantir de vrais changements pour les générations futures. Le Canada doit aussi investir dans les systèmes de protection des enfants de même que dans des systèmes d'éducation qui permettent aux enfants, spécialement les filles, de compléter tout le cycle de l'éducation du primaire au secondaire et au postsecondaire. Ces efforts devraient se laisser guider par des considérations locales, culturelles et linguistiques en matière d'éducation³.

³ L'un des conseils, l'AQOCI, considère que l'éducation devrait constituer un pilier distinct de l'aide internationale canadienne.



2. Croissance économique propre et changements climatiques

Le Canada devrait faire de la durabilité environnementale et des changements climatiques un important point de mire des initiatives de coopération internationale.

Les changements climatiques sont sans doute le plus grave problème auquel le monde se voit confronter. Le Canada a réagi en se fixant des cibles ambitieuses face aux changements climatiques et en prenant des mesures susceptibles de restaurer sa réputation en matière de géant écologique responsable. En capitalisant sur ces acquis, la durabilité environnementale et les changements climatiques, à la fois comme priorités autonomes et comme thèmes transversaux, devraient être deux éléments constitutifs de la lentille à travers laquelle le Canada abordera la coopération internationale.

Le Canada devrait contribuer à la croissance économique propre et à l'atténuation des changements climatiques en se concentrant sur les énergies renouvelables et l'agriculture durable, en soutenant la recherche et les transferts technologiques et en investissant dans une approche équilibrée d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements.

Pour favoriser la croissance économique propre et lutter contre les changements climatiques, le Canada peut intervenir dans plusieurs champs d'action clés : investir dans les énergies renouvelables, mettre à profit l'expertise canadienne et soutenir les petites exploitations agricoles et l'agriculture durable, y compris l'agro-écologie et l'agroforesterie en portant une attention particulière aux contextes locaux ainsi qu'aux multiples rôles que jouent les femmes et les jeunes. Le Canada doit aussi soutenir les technologies appropriées et la recherche. Il existe de bonnes occasions pour le Canada de continuer à contribuer aux approches éprouvées, par exemple en appuyant des organismes tels le Centre de recherches pour le développement international et l'Institut international pour le développement durable, ou encore en puisant aux recherches menées par les pays partenaires. Enfin, le Canada pourrait accroître ses investissements dans l'adaptation aux changements climatiques et dans leur atténuation, en ciblant les populations vulnérables et à risque et en maintenant un équilibre pertinent entre ces deux priorités : adaptation et atténuation.

Le Canada devrait mettre l'accent sur les solutions locales.

L'adaptation des communautés aux changements climatiques devrait à l'avenir constituer une priorité. Il est essentiel de prévoir un financement dédié au soutien aux communautés locales pour qu'elles identifient les défis de développement durable, développent des innovations et exercent des activités économiques qui soient adaptées aux réalités locales et respectueuses de l'environnement. Les traditions et les pratiques culturelles des communautés et des sociétés diffèrent; les programmes canadiens devraient en tenir compte. En particulier, il importe d'appuyer les communautés autochtones et les petites exploitations agricoles à concevoir et à mettre en œuvre des solutions, car, en raison de leurs liens étroits à la terre, elles sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques.

Le Canada devrait rattacher les partenariats avec le secteur privé à un cadre juridique et politique approprié.

Les partenariats avec le secteur privé ont le potentiel d'améliorer les résultats économiques et environnementaux. Toutefois, ils doivent s'accompagner de cadres juridiques et règlementaires



appropriés, tant au Canada qu'à l'étranger et au plan mondial, pour qu'ils prennent en compte les changements climatiques et soutiennent la croissance économique. Il est impérieux que le Canada réfléchisse, de manière critique, aux effets du commerce international et des accords commerciaux internationaux sur l'agriculture durable et sur l'accès local aux ressources ainsi qu'à la manière dont le Canada contribuera à la lutte contre l'évasion fiscale, qui entrave la mobilisation des ressources nationales et les possibilités de croissance dans les pays partenaires.

Le Canada doit expliciter comment la promotion de la croissance économique propre et de la lutte contre les changements climatiques va s'entrelacer avec les enjeux de sécurité alimentaire, d'accès à l'eau et de durabilité environnementale au-delà du seul domaine des changements climatiques.

Quoique l'EAI présente l'agriculture comme faisant partie de l'approche canadienne pour soutenir la croissance économique propre et la lutte contre les changements climatiques, la manière dont le Canada continuera à soutenir la sécurité alimentaire dans le cadre de ce pilier demeure floue. De plus, compte tenu des conséquences des changements climatiques, de nombreuses consultations ont relevé l'importance d'assurer l'accessibilité à l'eau non seulement comme un droit humain, mais aussi comme un intrant essentiel de la production agricole. Enfin, il n'est pas clair comment certaines dimensions de la durabilité environnementale –au-delà des changements climatiques, tels que les ODD relatifs à la vie sur terre et sous l'eau, s'inscriront dans ce pilier ou dans l'approche globale du Canada en matière de coopération internationale.

3. Gouvernance, pluralisme, diversité et droits de la personne

Le Canada devrait mettre en pratique ce qu'il promet. Les progrès accomplis au Canada influent sur son leadership à l'étranger.

Le Canada peut jouer un rôle de premier plan en appuyant à l'étranger l'exercice d'une meilleure gouvernance, le respect du pluralisme et de la diversité, et la promotion des droits humains. Le Canada doit toutefois faire des progrès en ces matières à domicile s'il veut avoir la crédibilité nécessaire pour devenir un chef de file sur la scène internationale. Le Canada est actuellement engagé dans une démarche de réconciliation avec les peuples autochtones. Bien qu'imparfaite, cette démarche contribue à améliorer les relations entre le gouvernement canadien, la population canadienne et les Autochtones. De plus, on peut en tirer d'importantes leçons que le Canada pourrait refléter en coopération internationale.

Le Canada devrait investir dans les OSC des pays partenaires en vue de promouvoir la transparence, la reddition de comptes et le respect des droits humains.

Le Canada a un rôle à jouer dans le développement d'un environnement propice à l'essor de la société civile dans les pays partenaires. Les OSC jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence et de la reddition de comptes par les gouvernements ainsi que dans la revendication du respect des droits humains. Le renforcement des capacités des OSC des pays partenaires est nécessaire à la mise en place de structures et de systèmes inclusifs et démocratiques, à l'autonomisation des femmes et des jeunes et pour mettre fin aux violations des droits humains.

Le Canada devrait faire en sorte que les compagnies minières canadiennes ayant des activités à l'étranger rendent compte de leurs conséquences.



Les activités à l'étranger des entreprises canadiennes doivent être assujetties aux standards en vigueur au Canada, qu'il soit question des droits humains, de la sécurité et des avantages sociaux des employés, ou des conséquences environnementales et sociales de ces activités. En particulier, l'accès à la justice pour les communautés aux prises avec les compagnies minières canadiennes est un enjeu crucial. Les mécanismes actuels, y compris le Bureau du conseiller en responsabilité sociale des entreprises de l'industrie extractive, sont insuffisants. Où qu'elles se trouvent dans le monde, les collectivités doivent avoir accès au système judiciaire canadien afin qu'elles puissent exiger des compagnies canadiennes qu'elles rendent compte des violations des droits humains et des dommages environnementaux. Un poste d'ombudsman indépendant devrait également être créé.

4. Paix et sécurité

Le Canada devrait faire des liens clairs et améliorer la coordination entre, d'une part, ses initiatives de promotion de la paix et de la sécurité et, d'autre part, les autres piliers de l'Examen de l'aide internationale.

Le Canada doit préciser comment il entend s'engager à long-terme dans les États fragiles et aux prises avec des conflits, progressant d'une simple réponse aux besoins humanitaires en temps de conflit à la consolidation de la paix et à la restauration de la sécurité ainsi qu'à la promotion de la bonne gouvernance, du pluralisme, de la diversité et du respect des droits humains. De plus les femmes doivent être présentes aux tables de négociation de la paix. Le soutien du Canada aux droits des femmes doit faire partie des programmes « paix et sécurité ». Les politiques qui résulteront de l'EAI devraient lier efficacement les efforts de paix et de sécurité aux autres piliers pertinents de l'EAI. Il faut également faciliter la coordination entre tous ceux et toutes celles qui partagent une même vision - pays, OSC, secteur privé et autres – pour faire en sorte que leurs activités se renforcent mutuellement et n'empiètent pas sur les initiatives du pays concerné.

Le Canada devrait concentrer ses efforts de paix et de sécurité au plan local par le biais de partenariats significatifs avec les communautés locales.

Il faudrait renforcer la capacité des communautés locales à orienter leurs besoins, en suscitant la paix par le développement et en établissant des relations et des partenariats fondés sur la transparence, la réceptivité et l'équité. Le Canada devrait entrer en partenariat avec des organisations plus petites qui travaillent directement avec les communautés locales et les organisations gouvernementales locales. Les petites et moyennes OSC du Canada et d'ailleurs soutiennent les progrès vers la paix et la sécurité. Toutefois, au Canada, le modèle actuel de financement tend à favoriser les grandes OSC plutôt que les organisations plus petites qui sont pourtant en général mieux intégrées au palier local.

Le Canada devrait faire une priorité de la protection des enfants et des jeunes.

Les conflits ont de graves conséquences sur l'avenir des enfants et des jeunes. Le Canada devrait bâtir sur sa tradition de défendre et de promouvoir les droits des enfants en faisant une priorité de la protection des enfants et des jeunes dans les situations de conflits.

Le Canada devrait assurer un financement sûr et stable aux initiatives de paix et de sécurité.

Les initiatives et les partenariats locaux devraient bénéficier d'un financement à long terme et flexible pour permettre aux priorités définies par les communautés de progresser.



Le Canada devrait ratifier le Traité sur le commerce des armes et mettre fin à la vente d'armes aux États reconnus pour violer les droits humains.

La crédibilité du Canada en matière de maintien de la paix et de la sécurité est minée par une feuille de route peu reluisante dans le commerce des armes.

Le Canada devrait se réengager dans les initiatives internationales de maintien de la paix.

Le rôle historique du Canada dans les initiatives internationales de maintien de la paix a pâli. Il faut que le Canada s'y réengage et ce, de nombreuses façons. Premièrement, le Canada devrait devenir un chef de file dans les négociations relatives à la consolidation de la paix et au développement des institutions, et travailler avec les autres pays à promouvoir les pourparlers de paix et de justice sociale. Deuxièmement, le Canada devrait accroître ses effectifs de maintien de la paix et se réengager auprès de l'Union africaine. Troisièmement, le Canada peut jouer un rôle important pour le renforcement des capacités des missions de l'ONU constituées de troupes venant de pays du Sud.

5. Répondre aux situations de crise humanitaire et aux besoins des populations déplacées

Le Canada doit se doter d'un cadre politique transparent et intégré de réponse humanitaire, accompagné d'un financement à long-terme, prévisible et flexible.

Historiquement, de sévères manques de clarté et de transparence ont caractérisé l'approche canadienne des crises humanitaires, tant dans les politiques que dans les programmes. Une plus grande transparence s'impose dans le cofinancement et dans la manière de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables lors d'une crise humanitaire. De plus, le Canada doit s'efforcer d'améliorer l'intégration de ses programmes d'assistance humanitaire, de développement et d'engagement du public, favoriser la participation d'un vaste éventail de partenaires (y compris les petites et moyennes OSC) à la prestation de l'assistance humanitaire, et accorder des financements à long terme permettant aux partenaires d'intervenir dans des crises complexes s'échelonnant sur plusieurs années. L'EAI offre l'occasion de se doter d'un cadre stratégique clair et transparent d'intervention humanitaire articulant entre eux les trois éléments suivants : 1) quand le Canada contribuera-t-il à répondre à une crise humanitaire; 2) comment le Canada appuiera-t-il les arrangements financiers, en relation avec les programmes de développement et selon les principes humanitaires; 3) l'approche utilisée par le Canada pour cibler les groupes vulnérables et marginalisés.

Le Canada devrait ancrer localement ses interventions humanitaires grâce à des partenariats significatifs avec les communautés locales.

Les interventions humanitaires du Canada devraient reposer sur les points de vue des populations directement touchées par les crises humanitaires. Les communautés et les gens touchés devraient participer à la planification et au développement des interventions à court et à long terme de manière à ce que leurs besoins trouvent satisfaction rapidement et efficacement. La participation des leaders des communautés locales, des organisations et des autres acteurs locaux faciliteraient grandement cette approche.



Il existe de nombreuses autres actions que le Canada pourrait entreprendre pour soutenir les communautés locales. Les exemples fourmillent de décaissements directs en argent comptant dans la période suivant immédiatement les déplacements ou les crises, décaissements qui ont été fructueux et ont permis de répondre rapidement aux besoins immédiats. Se procurer le plus possible localement les biens et services requis est également une façon efficace de construire des relations à long terme avec les communautés et de faciliter la reconstruction, car cela contribue à rattacher les impératifs humanitaires à ceux du développement. Enfin, le Canada devrait accorder la priorité aux solutions locales aux crises humanitaires. Les communautés répondent aux crises humanitaires de diverses manières, misant sur le savoir et le leadership locaux ainsi que sur le recours aux systèmes de soutien existants. Les OSC et les autres intervenants locaux constituent des acteurs clés, dont plusieurs sont des partenaires d'OSC canadiennes. L'aide devrait être livrée par les organisations qui sont le mieux placées pour répondre aux besoins des communautés et qui ont la légitimité nécessaire pour intervenir sur le terrain. Le Canada peut jouer un rôle important en leur accordant le soutien logistique et financier dont elles ont besoin.

6. Obtenir des résultats

L'aide internationale du Canada devrait s'ancrer dans les principes d'efficacité de l'aide et du développement.

Le Canada a ratifié divers accords internationaux sur l'efficacité de l'aide et la coopération pour le développement efficace⁴. L'aide internationale du Canada devrait s'aligner sur les principes suivants : appropriation démocratique des priorités par les pays partenaires, alignement sur les systèmes des pays concernés, harmonisation et coordination entre les pays donateurs, partenariats inclusifs, transparence et reddition de comptes, et focalisation sur les résultats.

Le Canada devrait agir comme chef de file pour le respect des bonnes pratiques de développement. Ceci implique de soutenir les stratégies et les priorités (y compris les résultats poursuivis) définies par les pays et les communautés locales partenaires, de promouvoir la coordination avec les autres gouvernements donateurs afin de réduire le chevauchement des interventions, d'offrir un financement prévisible et flexible, favoriser les partenariats inclusifs (y compris l'acceptation du fait que les façons de faire et les apports des différents intervenants peuvent varier), de gérer les initiatives en les concentrant sur les résultats, et d'améliorer la transparence et la reddition de comptes. En ce qui concerne la concentration sur les résultats, le Canada pourrait adopter diverses mesures pour améliorer les systèmes de suivi et rapportage existants. Le système actuel est fastidieux et, loin d'être axé sur les résultats, il consiste surtout à se livrer à un exercice bureaucratique de comptabilité pour chaque dollar dépensé. Il est nécessaire de simplifier les procédures de rapportage, en utilisant des indicateurs prioritaires.

En plus de promouvoir les principes énumérés ci-dessus, le Canada devrait soutenir l'efficacité de ses partenaires. En particulier, les OSC, au Canada comme ailleurs dans le monde, ont adhéré aux Principes d'Istanbul pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement; ce cadre d'orientation énonce des principes décrivant la meilleure manière pour les OSC d'œuvrer aux résultats de développement recherchés⁵. Le Canada peut collaborer avec les OSC qui ont adhéré aux Principes d'Istanbul et qui

⁴ See <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/>

⁵ Voir <http://cso-effectiveness.org/principes-d-istanbul,119>



travaillent à produire des ‘changements transformatifs’ en accord avec les meilleures pratiques internationales.

Le Canada devrait améliorer l’accessibilité, la flexibilité et la prévisibilité de l’aide internationale.

En cohérence avec la Politique de partenariat avec la société civile pour le développement et l’aide humanitaire et avec les engagements internationaux du Canada de coopération pour le développement efficace, Affaires mondiales Canada devrait établir des mécanismes de financement prévisibles, équitables, flexibles et transparents. La prévisibilité du financement facilite le renforcement des capacités, l’engagement et la planification stratégiques, elle garantit que les partenaires canadiens dans les pays du Sud jouissent d’un appui fiable. Le financement à long terme (par exemple, pour un minimum de cinq ans) doit également être moins restrictif et plus flexible, permettant aux organisations d’adapter leurs approches lorsque des changements surviennent dans la situation d’un pays ou que se présentent des occasions d’innover.

Le financement doit aussi être accessible. Ceci exige de simplifier les procédures de financement et les mécanismes de rapportage. Les procédures existantes devraient être rationalisées, notamment en réintroduisant la présentation d’une Note de concept et des dispositions permettant à Affaires mondiales Canada de discuter avec les organisations qui soumettent des demandes de financement. De plus, l’EAI a souligné l’importance de faire participer davantage de Canadiennes et de Canadiens à la coopération internationale, y compris en collaborant avec un éventail diversifié de parties prenantes. Les structures actuelles de financement tendent toutefois à limiter les possibilités pour les petites et moyennes OSC de contribuer efficacement à la coopération internationale (voir l’encadré 1 ci-dessous). Il faudrait offrir davantage de possibilités afin de garantir qu’un large éventail de parties prenantes puisse effectivement s’engager en coopération internationale. Le Canada peut en particulier prendre des initiatives visant à faire davantage participer les communautés de la diaspora, les établissements d’enseignement et les communautés autochtones.

Le Canada doit promouvoir plus efficacement la participation des communautés de la diaspora à la coopération internationale. Ces communautés ont un rôle à jouer pour obtenir que soient appuyées les nombreuses initiatives canadiennes de développement, spécialement en matière de gouvernance, d’inclusion, de pluralisme et de droits humains, de paix et sécurité, et de réponse aux crises humanitaires. Les programmes d’Affaires mondiales Canada devraient comporter des mesures destinées à recueillir systématiquement le point de vue des communautés de la diaspora (en tenant compte toutefois du fait que ces communautés ne sont pas homogènes) et de faire participer les groupes communautaires de ces milieux à l’identification et à la mise en œuvre des solutions. Il faudrait aussi établir des mécanismes facilitant l’accès de ces groupes de la diaspora au financement de leurs initiatives de coopération internationale. De nombreuses organisations ont une petite taille et requièrent un petit financement pour mobiliser le secteur privé, y compris les membres des communautés de la diaspora.



Encadré 1 - Soutenir les organisations de petites et de moyennes tailles au Canada pour qu'elles puissent contribuer au développement durable

Une étude récente du RCC sur les organisations de la société civile de petites et de moyennes tailles (petites et moyennes OSC) a démontré qu'elles tendent à se spécialiser et qu'elles sont bien enracinées et flexibles. Les OSC de petites et de moyennes tailles sont présentes et actives dans les grandes villes et les communautés rurales partout au Canada et rejoignent et interagissent directement avec la population canadienne. Cependant ces petites et moyennes OSC bénéficient d'un faible soutien de la part d'Affaires mondiales Canada. Au cours des dernières années, l'approche par appel de propositions pour établir des partenariats avec les OSC a eu des effets négatifs disproportionnés sur les petites et moyennes OSC. Cette pratique a mis à rude épreuve la capacité des organisations dès l'étape de la présentation des propositions; elle a aussi entraîné des carences de financement des programmes dans les pays partenaires à cause des longs délais entre l'appel initial et l'approbation du financement. Cette pratique a aussi réduit la diversité des OSC du Canada et des pays partenaires qui contribuent aux efforts de coopération internationale du Canada.

La diversification des modèles de financement est indispensable pour soutenir les petites et moyennes OSC, y compris les organisations des diasporas et celles des Autochtones. Étant donné que les petites et moyennes OSC fonctionnent avec de plus petites subventions, les procédures de financement doivent être plus simples, ouvertes à des propositions de programme moins onéreuses, libérées des lourdeurs administratives, assorties de délais plus courts, comparativement aux plus grandes OSC faisant appel à un financement plus important. Pour favoriser une plus grande diversité des OSC partenaires du Canada et mettre à profit la contribution des organisations plus petites, le RCC recommande fortement de créer un fonds dédié pour les petites et moyennes OSC qui devrait être implanté en 2017. Ce fonds pourrait offrir un financement de base aux petites et moyennes OSC, ce qui faciliterait la prise de risque, l'innovation, la flexibilité et les partenariats à long terme avec les organisations des pays partenaires.

La gestion d'un tel fonds pourrait être confiée aux conseils provinciaux et régionaux, dont certains ont déjà une expérience de gestion de fonds provinciaux et possèdent l'expertise relative aux petites et moyennes OSC dans leur région. Il s'agirait là d'un mécanisme efficace et standardisé pour le financement des petites et moyennes OSC, qui en plus allégerait le fardeau administratif d'Affaires mondiales Canada.

Le Canada doit aussi appuyer la recherche et donc inclure stratégiquement les universités et les collèges dans son programme de coopération internationale. Les universités et les collèges sont bien placés pour établir un partenariat avec Affaires mondiales Canada dans plusieurs domaines. Il faut continuer de soutenir les recherches que mènent les universités et les collèges au Canada et dans les pays partenaires. De plus les universités et les collèges sont des alliés naturels pour la promotion de



l'éducation à la citoyenneté mondiale, qu'on intègre de plus en plus aux programmes d'études⁶. Enfin, les étudiant-e-s s'engagent dans la coopération internationale en formant des groupes de diverses natures sur les campus, en participant à des programmes d'études à l'étranger, à des stages et à des projets de recherche appliquée, toutes des activités qu'Affaires mondiales Canada gagnerait à soutenir davantage.

L'approche canadienne de la coopération internationale pourrait tirer profit des perspectives et des leçons des autochtones. Le Canada jouit d'une grande expérience de collaboration avec les communautés autochtones dans le but de trouver et de mettre en œuvre des solutions à leurs problèmes de développement durable. Le Canada peut travailler de concert avec les peuples autochtones à la promotion du pluralisme, de la collaboration et de l'inclusion, et du respect de la diversité et des droits humains. Une approche innovatrice de l'aide internationale du Canada consisterait à mettre les peuples autochtones du Canada en relation avec les peuples et cultures autochtones d'autres pays qui font face à des problèmes et des défis semblables dans leur lutte pour la survie et la justice sociale. Cette approche permettrait, entre autres, le partage des meilleures pratiques et de s'assurer que personne ne soit laissé de côté dans la poursuite des ODD.

Le Canada devrait soutenir l'amélioration de la communication, de la collaboration et de l'apprentissage au sein d'Affaires mondiales Canada et chez ses partenaires de développement.

On pourrait caractériser la coopération internationale par les occasions de synergie et de collaboration manquées et le chevauchement des initiatives. Les consultations menées par les conseils ont souligné la nécessité pour Affaires mondiales Canada et ses partenaires de développement de mieux faire connaître les activités qu'ils entreprennent. Il y a là un premier pas important à franchir pour améliorer la collaboration entre les organisations, identifier les meilleures pratiques et faciliter le partage des apprentissages. Étant donné que l'EAI insiste sur l'importance des partenariats, le Canada se doit de favoriser les rencontres regroupant les intervenants afin de faciliter la collaboration.

Affaires mondiales Canada devrait jouer un rôle plus important dans le soutien aux communications et au partage des connaissances, dans la facilitation des partenariats et de la collaboration, ainsi que dans l'identification des meilleures pratiques au Canada et dans les pays partenaires. Un certain nombre de mesures concrètes peuvent être prises à cet effet, par exemple :

- Créer un registre simple de toutes les activités entreprises par les partenaires de développement (y compris ceux qui ne reçoivent pas de financement d'Affaires mondiales Canada), conçu pour faciliter les recherches par pays et par région ainsi que par domaine de programmation (droits fondamentaux, eau, éducation, santé, etc.). La nécessité s'impose en particulier d'une meilleure coordination des données dans l'ensemble des petites et moyennes OSC.
- Soutenir la création d'une plateforme commune et accessible aux OSC, au secteur privé, aux établissements d'enseignements et aux particuliers intéressés avec les objectifs suivants : bâtir des réseaux; partager les recherches, l'information, les histoires percutantes et les meilleures pratiques; trouver de l'information gouvernementale; et interagir avec Affaires mondiales

⁶ Affaires mondiales Canada pourrait aussi explorer les possibilités de collaboration avec les ministères de l'Éducation provinciaux pour inscrire l'éducation à la citoyenneté mondiale aux niveaux primaire et secondaire.



Canada. Cette plateforme devrait également se donner une présence physique, ce qui favoriserait les occasions de partager les expertises et les meilleures pratiques grâce à des ateliers, des conférences et des séminaires, notamment avec des organisations d'autres pays développés et de pays partenaires. Soulignons que cette plateforme pourrait servir d'espace de dialogue, sur une base régulière, institutionnalisée et multipartite, en vue de générer une plus grande coopération pour le développement efficace et promouvoir la collaboration entre divers partenaires de développement.

- Favoriser les partenariats entre diverses parties prenantes en encourageant la présentation, le financement et la mise en œuvre conjoints de projets des OSC, du secteur privé et d'autres intervenants. Le gouvernement peut contribuer efficacement à donner une base solide à des partenariats multipartites en offrant un espace où des partenaires potentiels pourront explorer de telles possibilités étant entendu que forger des relations entre organisations et bâtir une confiance mutuelle prennent du temps.
- Il faut traiter les partenariats comme une relation et non comme un contrat. Actuellement, les organisations s'engagent dans des relations contractuelles dans lesquelles elles sont largement redevables à Affaires mondiales Canada. Quoique les organisations doivent continuer d'être redevables de l'argent des payeurs de taxes, il faut élargir le partenariat jusqu'à devenir une relation basée sur l'apprentissage et le respect mutuels et sur le partage de la responsabilité de l'atteinte des résultats. Affaires mondiales Canada peut bâtir sur l'approche positive du partenariat démontrée lors des consultations relatives à l'EAI.

Le Canada devrait promouvoir la reddition de comptes et la transparence mutuelles.

Il est nécessaire que les organisations rendent des comptes à la fois aux bailleurs de fonds et aux communautés dans lesquelles elles interviennent. Affaires mondiales Canada peut promouvoir la responsabilité mutuelle en faisant preuve d'une plus grande transparence dans ses activités et en s'assurant que les organisations financées font de même. En ce qui a trait aux activités d'Affaires mondiales Canada, il est nécessaire d'accroître la transparence dans le financement : qui reçoit des fonds et pourquoi. Affaires mondiales Canada est également bien placé pour promouvoir les bonnes pratiques de développement (y compris les Principes d'Istanbul pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement⁷) en choisissant des partenaires qui ont adopté des principes garantissant transparence et reddition de comptes dans leurs activités.

Le Canada établit un sain équilibre entre son appui aux approches innovantes de la coopération internationale et son appui aux approches plus « traditionnelles ».

Le Canada devrait soutenir les initiatives de développement qui ont un historique de réussite au même titre que les initiatives innovantes. Dans ce contexte, il est essentiel que le portefeuille inclue à la fois le financement d'approches novatrices de la coopération internationale et les pratiques qui ont bien fonctionné par le passé et qui continuent de fonctionner; rien ne justifie que tous les projets doivent être vraiment innovants. Cette approche équilibrée, qu'Affaires mondiales Canada utilise dans son programme sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, devrait s'appliquer dans tous les domaines dans lesquels le Canada entend produire des résultats de développement durable.

⁷ Voir <http://cso-effectiveness.org/principes-d-istanbul>,119



Le Canada, pour le soutien aux innovations, devrait utiliser une approche pondérée qui fait place à la prise de risque, à la flexibilité et à la graduation du succès.

Soutenir l'innovation devrait certes inclure la dimension technologique, mais aller au-delà de la technologie et faire en sorte que les approches innovantes dans la mise en œuvre du développement durable soient également soutenues. Le Canada devrait adopter une approche stratégique et progressive dans la promotion de l'innovation dans toutes ses activités. Par exemple, Affaires mondiales Canada pourrait accorder un financement initial à différents types de partenaires, y compris les petites, moyennes et grandes OSC, pour tester les innovations et pour soutenir des carrefours d'innovation dans la perspective d'appuyer la mise en œuvre à plus grande échelle des approches fructueuses. Il est primordial de laisser de l'espace aux « échecs »; l'obligation de sans cesse démontrer aux bailleurs qu'elles connaissent du succès impose aux organisations une terrible pression. L'acceptation de l'échec permet aux organismes d'expérimenter de nouvelles choses, d'en tirer des leçons et d'identifier les meilleures pratiques, tout ceci étant un gage de succès à long terme. Dans ce contexte, les mécanismes de financement de l'innovation devraient être prévisibles, accessibles, flexibles et réactifs aux changements sur le terrain. Ils doivent aussi accepter les données qualitatives, y compris en respectant les traditions locales et autochtones du récit oral comme source de mesure de l'efficacité des projets.

Conclusion

Ce mémoire du RCC formule un ensemble de recommandations ambitieuses dans le cadre de l'EAI. Le RCC prend note de l'intention de la ministre d'adopter une approche féministe de l'aide internationale, et demande de procéder à une consultation additionnelle sur ce qu'une telle approche pourrait signifier en pratique. Essentiellement, le Canada devrait adopter une approche de la coopération internationale fondée sur les droits et ciblant les plus pauvres et les plus vulnérables, et devrait compléter cette approche par l'obligation pour toutes les activités soutenues par Affaires mondiales Canada d'intégrer la durabilité environnementale et l'enjeu des changements climatiques. Dans cette perspective, les ODD fournissent un cadre stratégique sur lequel aligner les initiatives d'aide internationale du Canada. Il faut accorder la plus grande attention à poursuivre *tous* les ODD dans le respect de leur caractère intégré. Les recommandations soulignent toute la nécessité d'assurer l'appropriation locale et l'autonomisation et de soutenir un vaste éventail de partenaires par des financements à long terme, prévisibles et flexibles. Enfin, le mémoire insiste sur les liens qui existent entre tous les piliers de l'EAI eux-mêmes et entre ces piliers et les politiques dans d'autres domaines, et, par conséquent, insiste sur la nécessité de développer une approche pangouvernementale et cohérente de la coopération internationale pour déterminer comment le Canada s'engagera dans le monde.

Le RCC remercie madame Marie-Claude Bibeau, ministre du Développement international et de la Francophonie, ainsi qu'Affaires mondiales Canada pour l'occasion ainsi offerte de participer à définir l'avenir de la coopération internationale du Canada. Le RCC espère que le budget de 2017 reflétera les conclusions de la consultation et sera concrétisé par le déploiement au cours des années 2017 et 2018 des politiques, cadres d'orientation et mécanismes de financement appropriés. Le Canada doit prendre des mesures immédiates pour réformer son aide internationale et son approche globale de la coopération internationale. Le fait qu'un échéancier précis attaché aux ODD et l'urgente nécessité de résoudre les problèmes que posent les changements climatiques n'en exigent pas moins.



Annexe

Consultations des membres du Réseau de coordination des conseils à propos de l'Examen de l'aide internationale			
Conseil	Nombre de participant-e-s	Parties prenantes consultées	Mécanismes de consultation
RCC	66	<ul style="list-style-type: none">• Conseils membres du RCC	<ul style="list-style-type: none">• Enquête auprès des membres, du 13 au 20 juillet 2016, pour obtenir leurs commentaires sur le projet de mémoire
Alberta Council for Global Cooperation	53	<ul style="list-style-type: none">• Conseils scolaire et institutions d'enseignement postsecondaire• Membres du conseil représentant les OSC• Membres des communautés de la diaspora• Bailleurs de fonds et organisations de développement• Jeunes Autochtones• Individus du Sud Jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Enquête auprès des membres• Table ronde non officielle, le 16 juin 2016, à Edmonton• Consultations officielles, les 25 et 28 juin 2016, à Calgary et à Ottawa
Association québécoise des organismes de coopération internationale	89	<ul style="list-style-type: none">• Membres de l'AQOCI	<ul style="list-style-type: none">• Table ronde non officielle, le 13 juin 2016, à Montréal• Consultation des membres par courriel sur le projet de mémoire (mis par écrit) de l'AQOCI, du 4 au 8 juillet 2016
Conseil atlantique pour la coopération internationale	85	<ul style="list-style-type: none">• OSC• Églises• Établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire• Jeunes stagiaires	<ul style="list-style-type: none">• Consultation officielle, le 11 juin 2016, à Halifax• Webinaire, le 22 juin 2016



		<ul style="list-style-type: none">● Citoyens de pays du Sud	
British Columbia Council for International Cooperation	400+	<ul style="list-style-type: none">● OSC œuvrant au plan national et/ou international● Établissements d'enseignement et instituts de recherche● Organismes de croyance religieuse● Leaders des Premières Nations● Particuliers intéressés● Maires et conseillers● Représentant-e-s du secteur privé● Partenaires du Sud● Jeunes	<ul style="list-style-type: none">● Table ronde non officielle sur les ODD et leurs futures implications pour les organismes à l'avenir, du 30 septembre 2015 au 10 juin 2016, 28 communautés dans cinq régions de la Colombie-Britannique● Table ronde non officielle sur l'EAI, la Stratégie fédérale de développement durable et l'Examen de la politique de défense, le 15 juin 2016, à Vancouver● Webinaire, le 14 juillet 2016
Manitoba Council for International Cooperation	40	<ul style="list-style-type: none">● Membres du conseil, personnel, associés et amis représentant les OSC, universités, instituts de recherche, étudiants, communautés de diaspora et jeunes● Particuliers intéressés● OSC non-membres	<ul style="list-style-type: none">● Enquête auprès des membres, du 8 au 17 juin 2016● Tables rondes thématiques non officielles, le 8 juin 2016, à Winnipeg
Northern Council for Global Cooperation	5	<ul style="list-style-type: none">● Membres du C.A. du conseil issus du Yukon Développement Éducation Centre● OSC du Yukon basée en Haïti	<ul style="list-style-type: none">● Table ronde non officielle, le 21 juin 2016, à Whitehorse● Proposition écrite transmise par courriel
Ontario Council for International Cooperation	112	<ul style="list-style-type: none">● Membres du conseil et autres représentants d'OSC, communautés de diaspora, organismes religieux, collèges et universités, instituts de recherche, firmes	<ul style="list-style-type: none">● Tables rondes thématiques non officielles, le 16 juin 2016, à Toronto



		<p>de consultants</p> <ul style="list-style-type: none">• jeunes stagiaires et étudiants• Particuliers intéressés	
Saskatchewan Council for International Cooperation	9	<ul style="list-style-type: none">• Membres du conseil représentant les OSC• Particuliers intéressés	<ul style="list-style-type: none">• Table ronde non officielle, le 15 juillet 2016, à Saskatoon



Michael Simpson, directeur général

British Columbia Council for International Cooperation



Tracey Wallace, directrice générale

Northern Council for Global Cooperation



Heather McPherson, directrice générale

Alberta Council for Global Cooperation



Jacqui Wasacase, directrice générale

Saskatchewan Council for International Cooperation



Janice Hamilton, directrice générale

Manitoba Council for International Cooperation



Kimberly Gibbons, directrice générale

Ontario Council for International Cooperation



Michèle Asselin, directrice générale

**l'Association québécoise des organismes de
coopération internationale**



Jennifer Sloom, directrice générale

Atlantic Council for International Cooperation